

2. Contrat d'apprentissage

Définition

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui détermine les engagements respectifs des parties impliquées. Holloway, cité par Haynes *et al.* (2003) et Brown et Bourne cités par Cassedy, 2010 affirment que le contrat est un élément essentiel de tout processus de supervision. Le contrat est rédigé en collaboration avec le stagiaire et est signé par le superviseur et le stagiaire dès la première rencontre (Elcock et Sharples, 2011) ou dès les premiers jours (Thomlison et Corcoran, 2008).

Utilité

Boutet et Rousseau (2002) désignent le contrat d'apprentissage comme un « guide de stage » puisqu'il précise les détails liés au processus de supervision. Il sert de base au processus de supervision (Cassedy, 2010). Le contrat fixe les balises des apprentissages et guide le superviseur dans le choix des stratégies d'enseignement à utiliser en cours de stage.

Le superviseur et le stagiaire discutent de la structure de la supervision afin d'en arriver à une entente; ce qui facilite le déroulement du stage. L'élaboration du contrat avec le stagiaire est aussi une occasion de bâtir une relation de confiance.

Le contrat permet de :

- Clarifier les diverses facettes de la relation de supervision.
- Créer un climat d'apprentissage qui favorise la réussite du stage.
- Clarifier les attentes.
- Formuler les ententes entre le superviseur et le stagiaire.
- Offrir une expérience de supervision positive pour le superviseur et le stagiaire.
- Faciliter la résolution de problème.
- Protéger le superviseur lorsqu'un problème survient.
- Montrer au stagiaire sa progression en fonction des objectifs d'apprentissage.
- Responsabiliser le stagiaire et le motiver à participer activement à ses apprentissages.

Éléments du contrat

Plusieurs milieux d'éducation font parvenir au superviseur un contrat d'apprentissage comprenant les critères de rendement et les résultats attendus du stagiaire en fonction de son année académique.

Même si le milieu académique fournit un tel document, des ajouts peuvent être faits au contrat initial afin de mieux répondre aux besoins individuels d'apprentissage du stagiaire, au déroulement du stage et aux attentes du superviseur. Sinon, la tâche du superviseur consiste à rédiger le contrat et à le compléter avec le stagiaire (Thomlison et Corcoran, 2008).

Le contrat devrait comporter :

- Le nom du superviseur et du stagiaire
- La durée du stage
- Les détails sur le déroulement du stage :
 - le type de supervision
 - la charge de travail
 - les règles pour communiquer avec le superviseur
- Les objectifs d'apprentissage du stagiaire (se reporter aux documents sur le sujet pour élaborer des objectifs mesurables)
- Les détails sur le déroulement de la rétroaction :
 - la fréquence de la rétroaction
 - le processus de rétroaction
 - la durée des rencontres (frontières temps et lieu)
 - le contenu des rencontres de supervision
- Les attentes du superviseur (clairement définies) à l'égard du stagiaire :
 - une description des rôles et responsabilités du stagiaire
- Une description des rôles et responsabilités du superviseur
- Les instruments pour l'évaluation du rendement :
 - les critères d'évaluation, les normes
 - les grilles d'évaluation
- Les ententes claires en lien avec la confidentialité
- Le processus d'évaluation ainsi que les dates (évaluation mi-stage, fin de stage)
- Les obligations éthiques et légales
- Les signatures des deux parties

Selon Bishop (2007), le contrat demeure informel au sens où il importe de pouvoir en modifier certaines clauses qui pourraient être jugées incommodes pendant le stage.

À cet égard, Boutin (2007) désigne le contrat d'apprentissage comme le contrat des « *bonnes ententes* ». Pour cet auteur, il ne faut pas prendre d'engagements radicaux; les ententes ne sont pas établies une fois pour toutes et elles peuvent être modifiées en cours de stage.

Consignes à retenir

Réviser régulièrement le contrat, individuellement et conjointement, afin de s'assurer de l'évolution du stagiaire et de la pertinence des objectifs et des activités.

Conserver le contrat et l'utiliser au moment de l'évaluation de mi-stage et de fin de stage.

Lien avec les outils proposés

Plusieurs outils proposés dans cette formation peuvent aider à formuler clairement le contrat d'apprentissage, notamment :

- *Objectifs SMART*
- *Comment formuler un objectif : Structure ABCDE*
- *Taxonomie des verbes d'action* (apprentissage dans les domaines cognitifs, affectif et psychomoteur)
- *Responsabilités des acteurs tout au long du stage*

Vous trouverez un exemple de contrat d'apprentissage dans les pages suivantes.

(Bishop, 2007; Boutin et Camaraire, 2011; Boutet et Rousseau, 2002; Brown et Bourne, cités par Cassidy, 2010; Cassidy, 2010; Elcock et Sharples, 2011; Falvey, cité dans Haynes *et al.*, 2003; Haynes *et al.* 2003; Kilminster et Joly, 2000; Villeneuve, 1995).

CONTRAT D'APPRENTISSAGE
en vue d'un placement

La rédaction du contrat d'apprentissage est une étape importante et essentielle à tout placement clinique; c'est par ce contrat que l'étudiant et son superviseur établissent les objectifs du stage et que chacun spécifie ses attentes.

VEUILLEZ LE REMPLIR TRÈS ATTENTIVEMENT

Nom de l'étudiant(e) : _____

Nom(s) du/des superviseur(s) clinique(s) : _____

Nom du site/de l'institution : _____

STAGE :
 I **II** **III** **IV** **V**

Dates prévues : du _____ au _____

PROFIL DE L'ÉTUDIANT(E)

COURS SUIVIS À CE JOUR : _____

COURS À L'HORAIRE PRÉSENTEMENT : _____

STAGES EFFECTUÉS À CE JOUR :

ENDROIT	SUPERVISEUR(E)	DOMAINE
<hr/>	<hr/>	<hr/>
<hr/>	<hr/>	<hr/>
	<hr/>	
	<hr/>	

OBJECTIFS

OBJECTIFS PROFESSIONNELS DE L'ÉTUDIANT(E) :

(p. ex. : types de pathologies, clientèle particulière)

OBJECTIFS PERSONNELS DE L'ÉTUDIANT(E) :

(p. ex. : aptitudes à développer)

ATTENTES DU/DE LA SUPERVISEUR(E) :

ACTIVITÉS

OBLIGATOIRES : (p. ex. : réunions départementales)

FACULTATIVES : (p. ex. : présentations, conférences)

SUPERVISION

STYLE DE SUPERVISION : (p. ex. : modèle, observation directe de l'étudiant(e))

FRÉQUENCE/DURÉE DE LA SUPERVISION : (p. ex. : observation et rencontres)

TRAVAUX ÉCRITS À REMETTRE : (p. ex. : plans d'interventions, sommaires de session)

ÉVALUATION

CRITÈRES D'ÉVALUATION : (p. ex. : indicateurs de réussite, selon les objectifs)

MODE D'ÉVALUATION : (p. ex. : auto-évaluation, grille, par les pairs)

FRÉQUENCE DES ÉVALUATIONS : (ex. : hebdomadaires, à la fin d'une étape clé, à la fin du stage)

Nous, _____, superviseur(e) clinique et _____

étudiant(e), acceptons les termes de cette entente, avec l'option qu'ils puissent être modifiés selon les circonstances pourvu que ces modifications soient négociées à notre satisfaction mutuelle.

Le coordonnateur de la formation clinique du Programme d'audiologie et d'orthophonie de l'Université d'Ottawa sera impliqué en cas de contestation ou de conflits.

Signature : superviseur(e) clinique

Signature : étudiant(e)

Date : _____

année/mois/jour